



Commission de la recherche

Projet de mandat pour l'exercice 2025-2026

La Commission poursuivra le processus de reconnaissance ainsi que l'évaluation périodique des centres de recherche, de création et d'innovation, relancé en janvier 2025. La Commission apportera, au cours de cet exercice, les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'application ou le format des outils destinés aux centres.

L'évaluation des centres de recherche, de création et d'innovation suivants est au calendrier des opérations de la CRUL pour l'exercice 2025-2026 :

- Centre de recherche Québec-Océan ULaval (QC-OCEAN-UL);
- Centre de recherche en santé respiratoire (GESER);
- Centre de recherche en infectiologie (CRI);
- Centre de recherche sur les infrastructures en béton (CRIB-ULaval);
- Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP-ULaval);
- Groupe de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE-ULaval);
- Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV-ULaval);
- Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM-ULaval);
- Centre de recherche sur les matériaux avancés (CERMA);
- Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques et les politiques publiques (CRREP).

La Commission procédera à l'analyse des rapports d'étape produits par les centres à la suite de recommandations formulées dans les évaluations antérieures.

Conformément à l'article 7.1.1 de la Politique sur planification stratégique institutionnelle, la Commission entreprendra une réflexion prospective en lien avec son mandat. Elle est ainsi invitée à se pencher sur la recherche participative et citoyenne, ses impacts et retombées. La Commission déposera un nouvel avis prospectif à l'automne 2026 afin de le rendre disponible à l'ensemble des membres de l'Université.

C'est au cours du mandat 2025-2026 que la Commission de la recherche apportera de façon progressive les ajustements requis par les nouvelles modalités découlant de la révision des statuts institutionnels. Ainsi, la Commission adoptera progressivement une nouvelle composition du contingent de ses membres, dans le respect des modifications découlant de la révision des statuts institutionnels. Elle mettra à jour les informations contenues dans son site web afin d'y inclure les projets d'ordre du jour de ses séances et les procès-verbaux qui en découleront. Enfin,

la Commission mettra en œuvre ses modalités de fonctionnement et ses règles internes, telles que révisées au printemps 2025.

Le président, la secrétaire permanente, l'agente de recherche et de planification et les membres de la Commission poursuivront leur participation à la réalisation du plan stratégique institutionnel 2023-2028, notamment par la consolidation du projet d'aide à la rédaction par l'intelligence artificielle qui compte parmi les chantiers transformateurs de la catégorie des « services de proximité simplifiés et personnalisés ».

En collaboration avec la Commission des études, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, la présidence de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente prendront part au suivi des dossiers relatifs aux instituts de l'Université Laval, en particulier au processus de mise à jour de la politique institutionnelle. La présidence et la secrétaire permanente participeront à l'étude des demandes de centres en émergence et à la Table des directions des centres reconnus.

Enfin, la Commission pourra être sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et divers règlements relatifs à la recherche, à la création et à l'innovation et prendra part à toute consultation ou projet institutionnel requérant son expertise. Elle viendra également en appui à la réalisation du *Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation 2022-2027* ainsi qu'au *Plan institutionnel 2023-2028*.